

# Lotissement "Le Haut Clos"

Permis d'aménager n° 014 516 20 D0001 en cours d'instruction

**LOT n°  
20**

Superficie totale : ±466 m<sup>2</sup>

Cadastre : ZC n°154p

## PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



DESCRIPTIF DU LOT - Article L 115-4 du Code de l'Urbanisme

ZC 154p

Je soussigné Jean-Marc PIERROT, Géomètre-Expert, établis ce plan de lotissement en vertu de la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à l'acte de vente. Le lot mentionné sur ce document est vendu tel qu'il est, sans garantie de superficie réelle telle qu'elle est également précisée.

**Document Provisoire**

Etabli à Pont l'Évêque, le...

Jean-Marc PIERROT

Géomètre Expert



Dossier n° : 2095-20

**PONT-L'ÉVÊQUE**  
Bureau principal  
9, Place du Bras d'Or  
14 130 Pont-L'Évêque

**CAEN**  
Bureau secondaire  
102 Ter, Avenue Henry Chéron  
14 000 Caen  
Responsable : Guillaume Doligez

**FALAISE**  
Bureau secondaire  
44, rue Georges Clémenceau  
14 700 Falaise  
Responsable : Jean-Marc Pierrot

**ARGENTAN**  
Permanence  
Maison des Entreprises et des territoires  
12, route de Sées  
61 200 Argentan  
Responsable : Jean-Marc Pierrot

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successieurs de Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU

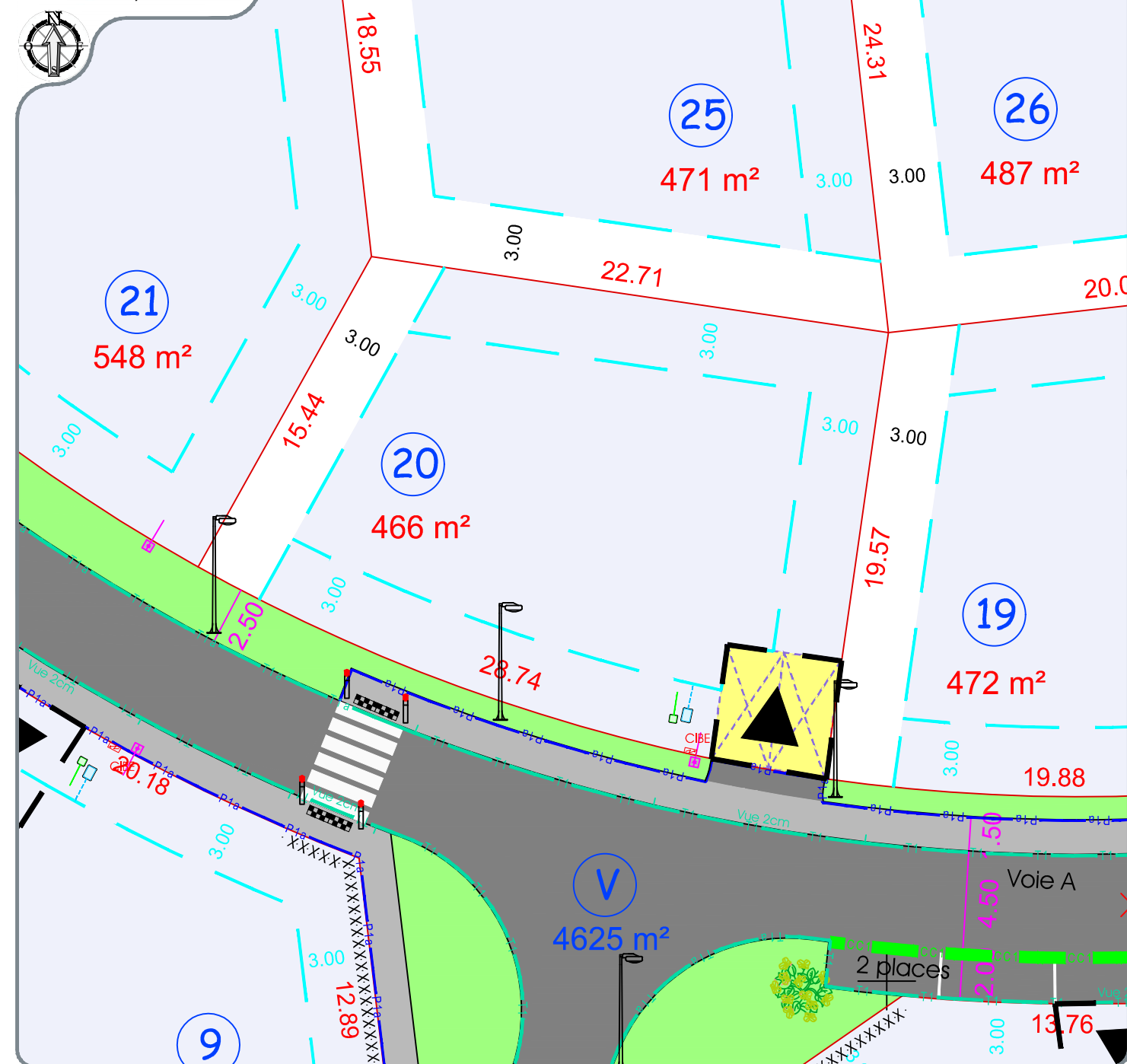
SELARL au capital de 44 960€ - RCS Lisieux : 442 135 976 00045

TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

Horaires d'ouverture :  
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
Et les autres jours sur rendez-vous

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	11.06.2020	AD

Echelle : 1/250<sup>ème</sup>



**LEGENDE PARCELLAIRE**

- Périmètre du lotissement
- Périmètre des lots
- Construction en limite, sinon en recul et cote de recul
- Cote de recul obligatoire
- Entrée préférentiel sur le lot
- Accès véhiculaire interdit
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes
- Accès obligatoire et emplacement obligatoire des places de stationnement non closes
- Zone d'alimentation du volume principal : construction en limite, ou bien en retrait de 3m minimum et 5m maximum.

Nota : Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.

**LEGENDE VOIRIE**

- Périmètre de lotissement
- Sens de pente de la voirie
- Chaussée en enrobés
- Trottoir en enrobés
- Trottoir ou sente piétonne en stabilisé renforcé
- Espaces verts
- Masses arbustives ou arbres
- Dalle podotactile (largeur = 1,00m)
- Barre de sécurité

**LEGENDE BRANCHEMENTS**

- Bordurette P1 arasée
- Bordure T1
- Bordure T1 arasée
- Caniveau CS1
- Caniveau CC1
- Candélabre à poser
- Citerne eau potable
- Regard télécom
- Coffrets électriques
- Boîte de branchement Eaux Usées

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements.

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements.  
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.  
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.  
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.  
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.  
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.  
- Levé topographique en janvier 2019